Envoyé en préfecture le 09/06/2020

Reçu en préfecture le 09/06/2020

Affiché le

ID: 088-218803831-20200609-A03432020-AR



Extrait du Registre des

ARRÊTÉS DU MAIRE

OBJET:

N° 7425 - AAJ

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Délégation de fonction et de signature - Madame Brigitte CHARLES, Adjointe au Maire VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18;

VU la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020 fixant à 8 le nombre d'Adjoints ;

VU le procès-verbal d'élection du Maire et de ses Adjoints en date du 23 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT que pour assurer le bon fonctionnement du service public, il convient de donner délégation aux Adjoints ;

ARRETONS

<u>Article 1er.</u> - Madame Brigitte CHARLES est déléguée sous ma surveillance et ma responsabilité pour intervenir dans le domaine suivant :

Solidarités - Affaires Sociales

Article 2. - Elle assumera les fonctions suivantes :

- l'étude et le suivi des dossiers relatifs aux domaines mentionnés à l'article 1er

<u>Article 3.</u> - Une délégation de compétence emportant délégation de signature, la signature des pièces ci-après devront être précédées de la formule suivante : « par délégation du Maire » ou d'une formule équivalente.

La délégation de signature, accordée en l'absence ou en cas d'empêchement de Monsieur Jean HINGRAY, Maire, de Madame Stéphanie DIDON, de Monsieur Jean-Charles FOUCHER, de Madame Joceline PORTÉ, de Monsieur Jean-Benoît TISSERAND concerne les pièces suivantes :

- toutes les pièces nécessaires au suivi des affaires mentionnées à l'article 1er.

<u>Article 4.</u> - Le présent arrêté, qui prend effet à compter du 23 mai 2020, date à laquelle l'adjoint a débuté l'exercice de ses missions, pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Envoyé en préfecture le 09/06/2020

Reçu en préfecture le 09/06/2020

Affiché le

ID: 088-218803831-20200609-A03432020-AR

<u>Article 5.</u> - Le présent arrêté sera transcrit au Registre des Actes de la Mairie et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Département des Vosges.

Pour ampliation : Le Maire,

A REMIREMONT, le 09 juin 2020

Le Maire,

./. Jean HINGRAY

Jean HINGRAY

Transmis à la Préfecture le 09 juin 2020 Acte rendu exécutoire après publication le 09 juin 2020

Le Maire,

Jean HINGRAY

Diffusion:

•	Préfecture (@ actes) 1 ex
•	Intéressé (par mail) 1 ex
•	Archive DGS 1 ex
•	Procureur de la République 1 ex
•	Finances (par mail) 1 ex
•	Chefs Pôles (par mail) 1 ex
•	DAC (par mail) 1 ex
•	Affichage (par mail) 1 ex
•	Recueil 1 ex